

Marché Public – Marché 09114 U
Construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissements
existantes

Avenant n°1

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté urbaine de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Vincent Feltesse, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° 2012/..... du Conseil communautaire du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cédex.

d'une part,

et

Monsieur Thierry Azcoïtia, Président Directeur Général de SOBEBO, 25 avenue Maurice Levy, BP 40-338, 33695 Mérignac cédex, agissant au nom et pour le compte du groupement solidaire Sobebocanal/Canalisations Souterraines/Chantiers d'Aquitaine/GTM Sud ouest/SOC/SOGEA Sud Ouest.

d'autre part

IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Communauté urbaine de Bordeaux a confié à la société Sobebo, mandataire du groupement Sobebo/Canalisations Souterraines Chantiers d'Aquitaine/GTM Sud-ouest/SOC/SOGEA Sud-Ouest, par marché passé en appel d'offres ouvert n° 09114U en date du 31 janvier 2009, la réalisation des travaux de construction de branchements particuliers sur canalisations d'assainissement existantes.

Ce marché de travaux a été conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

Le montant du marché est de 13 999 699 € HT.

Les demandes de branchement de la part des usagers du service de l'assainissement ayant très fortement augmenté, il en ressort une consommation de crédit supérieure aux estimations conduisant à l'atteinte du montant maximum du marché avant la fin de validité de ce dernier.

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'exécution du service public, il convient d'augmenter le montant maximum du marché initial. Cette action, dans la limite maximale de 15 % d'augmentation du montant du marché, permettra au service de continuer à satisfaire les demandes des usagers.

Il est nécessaire de contractualiser cette modification par avenant.

EN CONSEQUENCE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Article 1 - Incidence financière

Le montant du marché n° 09114U est accru de 15 %.

Le montant du marché est ainsi porté de 2 099 950 € HT correspondant à 15 % des 13 999 669 € HT autorisés initialement.

Article 2 – Autres Clauses

Toutes les autres dispositions du marché précité demeurent inchangées.

Avenant établi en trois exemplaires originaux.

A Bordeaux, le

Pour l'entreprise,

Le Président de la Communauté urbaine
de Bordeaux,